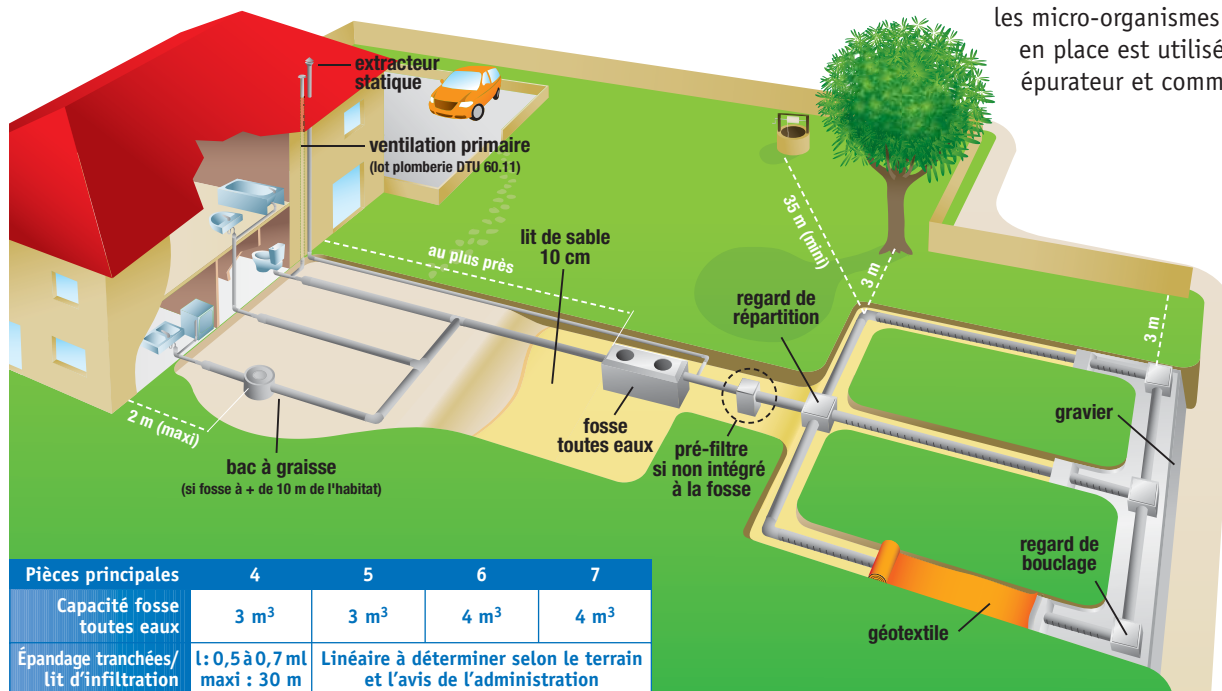


ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VOTRE FILIÈRE : TRANCHÉES D'INFILTRATION À FAIBLE PROFONDEUR

Description

Ce système est constitué de canalisations de dispersion placées à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées qui permettent l'infiltration lente des effluents prétraités sur une importante surface et leur épuration par les micro-organismes du sol. Ainsi, le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.



Pièces principales	4	5	6	7
Capacité fosse toutes eaux	3 m ³	3 m ³	4 m ³	4 m ³
Épandage tranchées/ lit d'infiltration	l: 0,5 à 0,7 m maxi : 30 m	Linéaire à déterminer selon le terrain et l'avis de l'administration		

Règles et précautions de mise en place

- Surface disponible pour l'assainissement supérieur à 200 m²
- Sol présentant une profondeur d'au moins 70 cm à 1 m
- Sol perméable, limoneux

- Profondeur de la nappe phréatique supérieure à 1,20 m
- Pente de terrain inférieure à 2 % (si comprise entre 2 et 10%, les tranchées pourront être disposées perpendiculairement à la pente).

Pré-traitement

FOSSÉ TOUTES EAUX

Pose :

- lit de pose constitué de sable compacté horizontal supérieur à 10 cm
- mise en eau conjointement au remblaiement latéral qui est effectué avec du sable

Ventilation :

- 2 aérations prolongées sur le toit
- prise d'air amont Ø 100mm

- prise d'air aval Ø 100mm avec extracteur statique ou éolien

Raccordement :

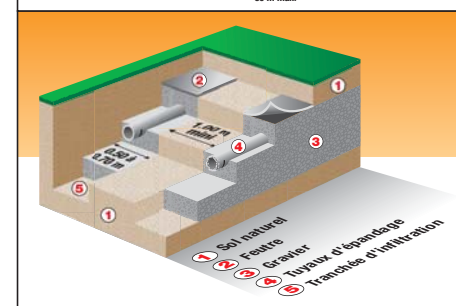
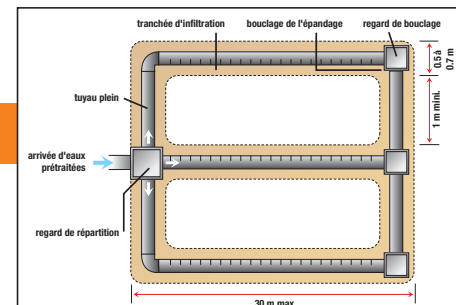
- de l'ensemble des eaux usées
- tuyaux PVC Ø 100mm, raccords à joints souples
- pente de la conduite d'amenée de 2 à 4%

Tamppons :

- hermétiques (odeurs et eaux de ruissellement)

PRÉ-FILTRE ET BAC À GRAISSE

- lit de pose constitué de sable horizontal 10 cm
- remplissage : pouzzolane (ou équivalent synthétique) pour le pré-filtre et eau claire pour le bac à graisse



Traitement et évacuation

TRANCHÉES D'INFILTRATION À FAIBLE PROFONDEUR

Fouilles :

- exécutées en une seule passe
- profondeur : min. 0,60m, max. 0,80m
- largeur max.8m
- écartement entre tuyaux d'épandage : min.0,50m, max.1,5m
- longueur max 30 m

Regard de répartition :

- raccord amont à joint souple nombre de dépôts = nombre de tranchées
- répartition homogène de l'effluent
- tuyaux de distribution : pleins

Regard de bouclage :

- bouclage de tous les tuyaux d'épandage
- tuyaux de bouclage : pleins

Pose :

- tuyaux non perforés et regards sur lit de 10 cm de sable

Tableau de fournitures

MATÉRIAUX	CARACTÉRISTIQUES	QUANTITÉS EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES TRANCHÉES				
		30 ml	45 ml	60 ml	75 ml	90 ml
Terre végétale	Terre végétale débarrassée d'éléments caillouteux de gros diamètre	6 m ³	9 m ³	12 m ³	15 m ³	18 m ³
Gravier	Gravier lavé et roulé, granulométrie 20-40 mm	12 m ³	18 m ³	24 m ³	30 m ³	36 m ³
Géotextile	Largeur préconisée 75 cm Résistance à la traction > 12kN/m Allongement max > 30 % Perméabilité > 0,05 s-1 Ouverture filtration > 125 µm	22,5 m ²	33,75 m ²	45 m ²	56,25 m ²	67,5 m ²
Tuyaux pleins	Norme N.F Diamètre Ø 100 mm Comportement rigide Pente minimale de 5% Drains routiers ou agricoles interdits	à adapter selon la configuration du réseau de l'épandage				
Tuyaux perforés	Norme N.F Diamètre Ø 100 mm Comportement rigide Drains routiers ou agricoles interdits Pente minimale de 5% Orifices de 5 mm de largeur espacés de 0,10 à 0,30 m Orifices circulaires > 8 mm	30 ml	45 ml	60 ml	75 ml	90 ml
Coudes	Normes françaises	8 coudes à 45 ° (pour 3 tranchées), 12 coudes à 45° + 2 tés (pour 4 tranchées), 12 coudes à 45° + 2 tés (pour 5 tranchées)				
Regards	Préfabriqués ou non, à joints souples Tampons amovibles et hermétiques (ventilés si pas de champignons de bouclage)	Un regard de répartition (de 3 à 6 trous en fonction du nombre de tranchées), un regard de bouclage (3 trous)				

Les calculs ont été effectués pour des tranchées de 0,50 m de largeur et de 60 cm de profondeur (drains placés à 20 cm de profondeur)

Conseils de bon fonctionnement et d'entretien

- Ne pas imperméabiliser la surface de traitement
- Proscrire toute culture ou plantation d'arbre sur le site
- Proscrire le stockage de charges lourdes au dessus de la filière
- Eaux pluviales interdites dans le système
- Maintenir les regards accessibles
- Vidanger périodiquement la fosse et le bac à graisse
- Effectuer un curage des tuyaux d'épandage et de distribution en même temps que la vidange

Références réglementaires et techniques

- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application
- Le code de la Santé Publique
- Le règlement sanitaire départemental
- Le Code de la Construction et de l'Habitation / le Code de l'Urbanisme
- Le référentiel technique : DTU 64-1